

## GUIDE - octobre 2022

En début de saison, un certain nombre de documents est téléchargeable sur le site de la FFSc.  
Pour cela, il faut

Se rendre sur le site [www.ffsc.fr](http://www.ffsc.fr)

Puis sur l'onglet « ma fiche »,

Puis cliquer sur « poursuivre »,

Puis dans la case identifiant mettre votre code club,

Puis dans la case dessous mot de passe taper votre mot de passe

Puis cliquer sur « envoyer »

Dans la colonne de gauche à la rubrique « Téléchargements »

Cliquer sur « mailing de rentrée »

Puis ouvrir et imprimer chaque document

- Formulaire d'affiliation club (jaune)
- Formulaire d'affiliation club (bleu)
- Attestation d'assurance
- Renouvellement des licences
- Carnet de licence si vous avez des nouveaux ou des modifications

Vous trouverez aussi les feuilles de points de vos joueurs, les calendriers et les tarifs fédéraux, etc.

## AFFILIATION CLUB

- Elle est envoyée directement auprès de la FFSc, 22, rue Esquirol 75013 PARIS, avec le document bleu et le chèque correspondant libellé au nom de la FFSc
- Le document jaune est à envoyer à Scrabble en Pays d'Oc, Madame BARALDO Patricia, 9 rue de la Gascogne Résidence Lyra 65000 TARBES.

## LES LICENCES

A envoyer et à régler directement à Scrabble en Pays d'Oc chez Madame Patricia BARALDO, 9 rue de la Gascogne, Résidence Lyra, 65000 TARBES.

Pour les renouvellements : il faut sur la feuille « renouvellement de licence » cocher les licences renouvelées, et non les modifications, n'oubliez pas de signaler les personnes décédées s'il y en a, vous avez la possibilité de faire 2 envois.

Pour les modifications, remplir une fiche de « carnet de licence » pour :

- Changement de club
- Changement d'adresse, de téléphone, de mail
- Changement de noms (divorce, mariage)

Pour les nouvelles licences, remplir une fiche de « carnet de licence » ; si les personnes étaient dans un autre club ou si elles ont été licenciées auparavant c'est une modification et non de nouvelles licences.

**Licence Découverte** (1ere année de jeu et non restrictive) à 20€. 10 € après les championnats de France Promotion (Vichy) jusqu'au 31 août de la saison en cours.

**Licence Sénior** à 40 €

**Licence Espoir** 18/25 ans à 12 €

**Licence Jeune** moins de 18 ans à 8 €

Etablir un chèque global à l'ordre de **SCRABBLE EN PAYS D'OC**.

## LES EPREUVES

Pour toutes les épreuves attendre la facture établie par le comité.

Pour toutes les épreuves le comité règle la réversion fédérale et départementale s'il y en a une.

Les SP et les SF sont facturés directement aux clubs par la FFSc. Cette facture est envoyée en fin de trimestre ; Vous pouvez la retrouver sur le site FFSc pour cela,

Il faut

- Se rendre sur le site [www.ffsc.fr](http://www.ffsc.fr)
- Puis sur l'onglet « ma fiche »,
- Puis cliquer sur « poursuivre »,
- Puis dans la case identifiant mettre votre code club,
- Puis dans la case dessous mot de passe taper votre mot de passe
- Puis cliquer sur « envoyer »
- Sur la colonne de gauche à la rubrique « simultanés permanents et simultanés fédéraux »
- Cliquer sur « facturation » et la liste des factures apparaît
- Cliquer sur le fichier PDF à côté de celle que vous voulez imprimer
- La facture apparaît il ne vous reste plus qu'à l'imprimer (en haut à droite)
- Et à régler la somme **TOTALE** libellé le chèque à Scrabble en Pays d'Oc et l'envoyer à Madame Patricia BARALDO, 9 rue de la Gascogne, Résidence Lyra, 65000 TARBES. La part Fédération sera payée par le Comité.

## **Boissons et repas des arbitres**

*L'organisateur doit nourrir les arbitres suivant les règles définies sur le comité régional pour les TH 3 et plus soit :*

- *En proposant une restauration sur place*
- *En défrayant la personne, à concurrence de 15€ par repas (midi et soir)*

*Pour des épreuves organisées sur plusieurs jours, les arbitres doivent être pris en charge soit :*

- *Chez des membres de l'association*
- *En défrayant la personne, à concurrence de 50€ par nuit*

## **Boissons et repas des ramasseurs**

*Pour les épreuves à la journée (matin et après-midi ou après-midi et soirée), nous invitons les organisateurs à proposer dans la mesure des possibilités, une restauration sur place pour les ramasseurs*

## **Budget organisation/arbitrage :**

### **Disposition 1**

*Pour les épreuves recevant 25 joueurs et moins, le Comité Régional, alloue au club organisateur un budget de 1,75€/joueur/partie pour l'organisation de l'arbitrage.*

### **Disposition 2**

*Pour les épreuves recevant 26 joueurs et plus, le Comité Régional, alloue au club organisateur un budget de 1,50€/joueur/partie pour l'organisation de l'arbitrage.*

*Le défraiement des arbitres (et non des ramasseurs) se fait sur la base de **15 joueurs corrigés au minimum***

*Pour les organisations sur le comité, le ramassage est défrayé 8 € par partie, libre aux clubs d'adopter cette mesure.*

### **Disposition 3**

*Pour les épreuves en blitz, le défraiement arbitrage alloué aux clubs est de 1,75€/joueur/partie quel que soit le nombre de joueurs.*

*Pour tout renseignement ou toute aide n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.*

Patricia BARALDO (trésorière) 9 rue de la Gascogne Résidence Lyra 65000 TARBES  
06 76 96 54 81 ou [scrabblissime@yahoo.fr](mailto:scrabblissime@yahoo.fr)

Brigitte DELHOM (trésorière adjointe) 17, rue du Vercors 31170 TOURNEFEUILLE  
06 19 80 59 18 ou [brigittedelhom31@gmail.com](mailto:brigittedelhom31@gmail.com)

## INDEMNITES KILOMETRIQUES + DEFRAIEMENT ARBITRAGES

<b>0,25€/KM Aller/Retour Indemnités arbitrage de 8€/partie</b>					<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
de	0	à	9	km	9 €	17 €	25 €	33 €	41 €
de	10	à	19	km	12 €	20 €	28 €	36 €	44 €
de	20	à	29	km	14 €	22 €	30 €	38 €	46 €
de	30	à	39	km	17 €	25 €	33 €	41 €	49 €
de	40	à	49	km	19 €	27 €	35 €	43 €	51 €
de	50	à	59	km	22 €	30 €	38 €	46 €	54 €
de	60	à	69	km	24 €	32 €	40 €	48 €	56 €
de	70	à	79	km	27 €	35 €	43 €	51 €	59 €
de	80	à	89	km	29 €	37 €	45 €	53 €	61 €
de	90	à	99	km	32 €	40 €	48 €	56 €	64 €
de	100	à	109	km	34 €	42 €	50 €	58 €	66 €
de	110	à	119	km	37 €	45 €	53 €	61 €	69 €
de	120	à	129	km	39 €	47 €	55 €	63 €	71 €
de	130	à	139	km	42 €	50 €	58 €	66 €	74 €
de	140	à	149	km	44 €	52 €	60 €	68 €	76 €
de	150	à	159	km	47 €	55 €	63 €	71 €	79 €
de	160	à	169	km	49 €	57 €	65 €	73 €	81 €
de	170	à	179	km	52 €	60 €	68 €	76 €	84 €
de	180	à	189	km	54 €	62 €	70 €	78 €	86 €
de	190	à	199	km	57 €	65 €	73 €	81 €	89 €
de	200	à	209	km	59 €	67 €	75 €	83 €	91 €
de	210	à	219	km	62 €	70 €	78 €	86 €	94 €
de	220	à	229	km	64 €	72 €	80 €	88 €	96 €
de	230	à	239	km	67 €	75 €	83 €	91 €	99 €
de	240	à	249	km	69 €	77 €	85 €	93 €	101 €
de	250	à	259	km	72 €	80 €	88 €	96 €	104 €
de	260	à	269	km	74 €	82 €	90 €	98 €	106 €
de	270	à	279	km	77 €	85 €	93 €	101 €	109 €
de	280	à	289	km	79 €	87 €	95 €	103 €	111 €
de	290	à	299	km	82 €	90 €	98 €	106 €	114 €
de	300	à	309	km	84 €	92 €	100 €	108 €	116 €
de	310	à	319	km	87 €	95 €	103 €	111 €	119 €
de	320	à	329	km	89 €	97 €	105 €	113 €	121 €
de	330	à	339	km	92 €	100 €	108 €	116 €	124 €
de	340	à	349	km	94 €	102 €	110 €	118 €	126 €
de	350	à	359	km	97 €	105 €	113 €	121 €	129 €
de	360	à	369	km	99 €	107 €	115 €	123 €	131 €
de	370	à	379	km	102 €	110 €	118 €	126 €	134 €
de	380	à	389	km	104 €	112 €	120 €	128 €	136 €

## Règles complémentaires au tableau de défraiement arbitrage :

- L'arbitrage est assumé financièrement par le comité pour les épreuves officielles (allocation versée au club organisateur, sauf pour les tournois TH2 au profit du scolaire et promotion), le ramassage et teneur de tableau sont assumés par le club organisateur
- Le responsable, comité régional ou commission départementale, prévoit en concertation avec les clubs de son département, les besoins en arbitrage pour chacune des épreuves. Le cas échéant, il fait appel aux responsables des départements voisins pour compléter son dispositif d'arbitrage
- Le kilométrage de l'arbitre (Aller/Retour), est calculé entre le lieu d'habitation de l'arbitre et le lieu où se déroule l'épreuve. Le calcul se fait sur Internet sur le site Michelin, à la rubrique « conseillé par Michelin », ou sur le site Mappy
- Lorsque plusieurs arbitres partent d'un même lieu, ils sont invités à organiser un covoiturage, car le Comité ne prendra en charge qu'une seule voiture pour 4 arbitres, sauf pour les cas particuliers
- Le tableau des indemnités arbitrage fixe le défraiement des arbitres utilisant leur véhicule, pour les autres arbitres un défraiement de 8 € par partie est pratiqué.
- Normalement les arbitres sont défrayés sur la base de 15 joueurs minimum arbitrés (pour les épreuves en 3 minutes/coup). Rien n'empêche le club organisateur de faire arbitrer plus de personnes, mais cette action ne pourra pas être assumée par le comité régional. Pour les allocations versées au club, il faut se référer aux dispositions 1, 2 et 3 du guide de trésorerie.
- Cas de figure de covoiturage : Jérôme, Olive et Marc sont trois arbitres qui partent respectivement de trois villes A, B et C d'un même département, pour arbitrer sur le département voisin. Jérôme récupère Olive et Marc dans la ville C, au domicile de Marc, pour se rendre dans la ville D du département voisin. Les indemnités s'établissent comme suit :
  - Jérôme touche l'indemnité arbitrage pour une distance AC+CD
  - Olive touche l'indemnité arbitrage pour une distance BC
  - Marc touche 8 € par partie puisqu'il ne prend pas son véhicule